

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-EM-316 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
1 359 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE PROTÉGÉE ET D'UN
BOUCLAGE D'AQUEDUC – CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 15 juin 2021 le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2021-EM-316 décrétant une dépense et un emprunt de 1 359 000 \$ pour l'aménagement d'une piste cyclable protégée et d'un bouclage d'aqueduc – chemin de la Rivière.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 1^{er} octobre 2021.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 15 juin 2021 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 5 octobre 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière